



# Charte du bénévolat de l'association POP' CORNES FESTIVAL

**Tu as choisi de devenir bénévole, nous tenons à te remercier pour ton aide et ton soutien. Afin d'établir un climat de confiance, nous t'invitons à lire et respecter les points suivants.**

Tout bénévole accueilli dans l'Association Pop' Cornes Festival se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

## **I. Rappel des missions et finalités de l'association.**

L'association Pop' Cornes a vu le jour en juin 2019 par la volonté de pérenniser le Festival Pop' Cornes à la date où autrefois était organisé la fête du village. Elle a pour objet la promotion de la culture en milieu rurale et son accès au plus grand nombre par l'organisation ou participation à des manifestations ou événements musicaux ou autres tel que le Grain de Pop' ou le Pop' Cornes Festival.

Ces événements présentent une programmation musicale très éclectique pour favoriser les découvertes à un large public mais soutiennent également la richesse musicale régionale.

Au travers de ces événements l'Association souhaite offrir à ses bénévoles une expériences et des rencontres inoubliables.

L'Association Pop' Cornes Festival remplit cette mission d'intérêt général :

- \* de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, et de ses bénévoles,
- \* dans le respect des règles démocratiques de la loi 1901.

## **II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif**

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- \* aider à la bonne organisation et au bon déroulement de la manifestation
- \* valoriser l'Association et la Manifestation auprès des bénéficiaires et du grand public
- \* l'accueil et l'information du public.

### III. Les droits des bénévoles

L'Association Pop' Cornes Festival s'engage à l'égard de ses bénévoles :

**\* en matière d'information :**

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

**\* en matière d'accueil et d'intégration :**

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité (dans la mesure du possible),
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

**\* en matière de gestion et de développement de compétences:**

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, constitution d'équipes...

**\* en matière de couverture assurantielle :**

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

### IV. Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Pop' Cornes Festival et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et ses statuts,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement »,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- à porter le T-Shirt de bénévole du festival, le tour de cou avec la fiche personnel plastifiée, le badge ou bracelet attribués pour permettre l'identification durant les heures de service (apporter des vêtements et autres effets personnels en fonction des prévisions météorologiques (imperméable, chapeau, crème solaire, etc.).
- à être ponctuel et respecter les horaires associés aux rencontres et aux tâches assignées. (présence au poste 15 minutes avant le service).
- à informer son responsable d'équipe le plus rapidement possible si un retard est prévu ou s'il y a une incapacité de respecter les engagements.
- à ne pas fumer dans les lieux fermés
- à ne pas pénétrer dans les lieux qui ne lui sont pas autorisés (coulisses, loges, scènes...)
- à avoir un comportement respectueux
- à consommer de l'alcool de façon mesurée
- à ne pas consommer de drogues
- à ne pas servir d'alcool aux mineurs
- à ne pas offrir de consommations sans l'accord préalable de son responsable

- à ne pas faire entrer dans l'enceinte du festival, des personnes qui n'ont pas de billet d'entrée
- à respecter les biens, matériels, locaux et aménagements du site
- à fournir une autorisation parentale (pour les mineurs)

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

## **V. Les avantages Bénévoles**

- T-Shirt bénévole du Pop 'Cornes Festival 2022,
- Accès aux concerts en dehors des plages de travail
- Invitation à la soirée de remerciement des bénévoles.
- Restauration et boisson

**Association Pop 'Cornes Festival**